

<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/loi-dite-bioethique-un-apparent-progressisme-qui-constitue-une-profonde>

Loi dite bioéthique : un apparent progressisme qui constitue une profonde régression de notre humanité



- C

des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -
Date de mise en ligne : vendredi 4 octobre 2019

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

Loi dite bioéthique : un apparent progressisme qui constitue une profonde régression de notre humanité

**Tribune de Mgr Michel Aupetit à propos de la loi bioéthique
Le Figaro - Vendredi 4 octobre 2019**

« Certains pourront s'étonner qu'un évêque prenne la parole sur des sujets politiques. Est-ce vraiment son rôle ? Un évêque de l'Église catholique se doit d'annoncer l'Évangile, de permettre à chacun de rencontrer Dieu et de proposer à tous d'entrer dans la Vie éternelle que le Christ a ouverte par sa résurrection.

Justement, par son incarnation, le Christ, le Fils de Dieu, est venu transfigurer notre vision de l'homme en lui conférant une dignité indépassable et ceci quelle que soit son origine ethnique, sa situation sociale, son sexe, sa culture ou son âge. Saint Paul l'explique très bien quand il écrit aux chrétiens de Galatie : « Il n'y a plus ni juifs ni païens, ni esclaves ni hommes libres, ni l'homme ni la femme, car tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus » (Galates 3, 28). Cette unité de l'humanité qui doit réaliser une fraternité universelle est un travail essentiel de l'Église. Voilà pourquoi les évêques s'autorisent à prendre la parole sur des sujets de société qui touchent à la dignité humaine quand celle-ci est gravement attaquée.

Le projet de loi bioéthique en discussion touche aux fondements les plus essentiels sur lesquels sont bâties nos sociétés humaines : la filiation, la non-marchandisation du corps humain, le respect de toute vie de sa conception jusqu'à sa mort naturelle, l'intérêt supérieur de l'enfant, une médecine philanthropique et non marchande, une écologie humaine où le corps n'est pas un instrument mais le lieu de l'édification de la personnalité.

Le président de la République souhaitait un débat apaisé et consensuel. Il y eut des états généraux, de nombreuses consultations par le Conseil d'État, l'avis du Comité consultatif national d'éthique, de nombreuses interventions d'experts. Qu'est-il sorti de tout cela ? Au final, très peu de choses. Les participants aux états généraux, après avoir approfondi la question, se sont clairement déterminés contre l'extension de la PMA hors du champ proprement médical sans que cela n'ait eu le moindre effet sur les rédacteurs du projet de loi. Nous avons été largement consultés et, il faut le dire, écoutés avec courtoisie. Écoutés mais pas entendus. Les seules réponses que nous avons obtenues de Mme la ministre de la Santé aux arguments présentés et fondés en raison sont des arguments d'autorité.

Le Comité d'éthique avait pourtant révélé les faiblesses méthodologiques des études portant sur les enfants élevés par les mères célibataires ou des couples de femmes. Beaucoup d'experts pédopsychiatres confirment que ces études, la plupart anglo-saxonnes, commettent toutes des fautes quant à la rigueur scientifique de la méthode. Là encore, aucune réponse.

Les questions graves soulevées par des philosophes non suspects d'idéologie et se rapportant à la filiation, en particulier la privation pour l'enfant d'une filiation bilatérale sans recours possible, ont aussi reçu une fin de non-recevoir. L'Académie de médecine qui vient de se prononcer avec des arguments scientifiques très sérieux a été balayée d'un revers de main par la ministre de la Santé qui, sans honte, les a qualifiés de « datés » et de « peut-être idéologiques » sans apporter le moindre argument rationnel. De même pour la Convention internationale des droits de l'enfant signée par notre pays dont Mme Buzyn a dit pourtant qu'elle n'obligeait pas la France.

Cette attitude dédaigneuse, voire arrogante, est caractéristique de ce que l'on observe depuis le début de cette consultation. Une écoute en apparence bienveillante, mais une inflexibilité qui, elle, traduit une attitude idéologique tristement dépourvue de fondements anthropologiques réalistes. Pourtant, personne n'est maître de la vie, même pas de ses propres enfants. On transmet la vie, elle ne nous appartient pas. Mon enfant vient de moi, mais il n'est pas « mon bien ». Je ne peux pas revendiquer un droit à l'enfant comme un droit au logement. Un enfant est toujours un don qu'il faut accueillir sans en faire un produit manufacturé dû à la technologie de l'homme et soumis au pouvoir de l'argent. Il faut apprendre à être fils, c'est-à-dire à comprendre que notre vie ne vient pas de nous-mêmes, que nous la recevons, que nous devons apprendre à l'habiter. À cette condition nous pouvons être de vrais parents assez humbles pour transmettre la vie et faire advenir une personne qui se saisisse de sa propre liberté. Il n'est pas possible d'instrumentaliser un enfant au prétexte de combler un désir individuel. Si la frustration entraîne une souffrance qu'il faut savoir accompagner, elle ne peut justifier en aucun cas une revendication parentale.

Les autres points du projet de loi sont aussi dramatiquement ordonnés au mépris de toute vie humaine. Les embryons humains sont une fois encore et de plus en plus traités comme un matériau utilisable. Les cellules embryonnaires posent la question éthique de la destruction de l'embryon humain. La possibilité de fabriquer des embryons OGM par modification génétique est une dangereuse dérive. En outre, les expérimentations qui permettraient la création d'embryons animaux dans lesquels seraient intégrées des cellules embryonnaires humaines sont une véritable monstruosité qui n'effraie plus personne et qui montre une anesthésie abyssale de la conscience.

Je salue le courage de ceux qui résistent aux fausses évidences d'un apparent progressisme qui constitue une profonde régression de notre humanité. Non, la loi n'est pas pliée d'avance. Une parole qui s'appuie sur la vérité de notre condition humaine ne s'arrête pas à l'immédiateté de son effet. Elle s'inscrit dans l'avenir, quand la conscience commune saura en évaluer les plus effrayantes conséquences qui sont du même ordre que celles que l'écologie met à jour aujourd'hui. Il y a un lien intime entre le délire technologique qui conduit à détruire notre planète au nom du progrès et la folie des techniciens du désir qui bouleverse l'anthropologie et la nature profonde de notre humanité.

Il ne m'appartient pas d'emporter l'adhésion de tous. Il m'appartient certainement de le dire. »

Mgr Michel Aupetit,
archevêque de Paris
Tribune de Mgr Michel Aupetit à propos de la loi bioéthique
Le Figaro - Vendredi 4 octobre 2019